



**PRÉFET
DE LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service de la coordination des politiques publiques

Bureau de l'animation des instances
et de la coordination interministérielle

**Avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
(CDNPS)**

**Formation spéciale dite « de la Nature »
Séance du 30 juin 2026**

Porteur de projet	GIP RNNESP (Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Saint-Paul)
Objet :	Demande de modification d'état ou d'aspect de la réserve de l'étang de Saint-Paul : Travaux de restauration écologique et hydraulique de la Ravine Bernica
Commune :	Saint-Paul
Avis :	Favorable
Quorum :	13 membres présents ou représentés
Rapporteur :	DEAL -SEB/UBIO

Vu l'arrêté préfectoral 2723 du 18 décembre 2024 portant désignation des membres de la CDNPS de La Réunion ;

Vu les articles L.332-9 et R.332.24 du Code de l'Environnement ;

Le projet consiste en la restauration des continuités hydraulique et écologique entre la Ravine Bernica et l'Etang de Saint-Paul. Les interventions consistent en un reprofilage ponctuel du lit mineur, l'implantation d'un seuil en enrochement à fonction de stabilisation et de rétablissement de pente, l'aménagement du radier communal (tour des roches) par la mise en œuvre d'un dalot, ainsi que la stabilisation végétalisée des berges. Elles contribueront à réduire les zones d'engravement à améliorer la transparence hydraulique et à reconnecter des habitations rivulaires et aquatiques.

Après échanges et vote des membres de la commission, l'avis émis par la commission est **favorable** à l'unanimité :

Pour le préfet, et par délégation

Le président,
Secrétaire général

Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire général

Richard SMITH
Richard SMITH